

Rapport annuel 2021-2022 Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Lors de l'année scolaire 2021-2022, le comité a tenu seulement trois rencontres et l'assemblée générale n'a pas eu lieu en raison de nombreux changements au sein du Service des ressources éducatives. Cependant, toutes les activités prévues ont pu se dérouler dès que la situation s'est stabilisée. En l'absence d'assemblée générale, la composition des membres parents actuels du comité a été coordonnée par le comité de parents en janvier 2022.

Le comité a réalisé ses trois mandats, c'est-à-dire :

- donner son avis sur la répartition des ressources financières auprès des EHDA ;
- donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- donner son avis sur le plan d'engagement vers la réussite.

Lors de la première rencontre du comité, le 16 mars 2022, l'élection des officiers a eu lieu. Madame Isabelle Boucher a été élue présidente du comité pour un mandat d'un an étant donnée l'annonce d'un déménagement en juin. De plus, Mme Myriam Robichaud a été élue à la vice-présidence pour un mandat de deux ans. Le secrétariat a été assumé en alternance. Par la suite, les règles de régie interne révisées du comité ont été présentées et adoptées. C'est aussi lors de cette rencontre que Mme Marie-Hélène Ouellet, directrice du Service des ressources financières est venue présenter le processus de la répartition des ressources financières pour les services aux élèves HDAA. Répondant aux attentes du comité, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

Lors de la deuxième rencontre du comité, le 2 mai 2022, une prélecture de la politique EHDA au CSS des Phares avait été demandée. Le comité a ainsi pu partager ses commentaires et suggestions en vue de la mise à jour de la politique. Il a également été discuté du budget du comité en précisant que la seule dépense de l'année a été la participation de six membres à une formation en ligne en février dernier: *Le comité EHDA : Pour une école qui répond aux besoins de tous les enfants!* Le comité termine donc son exercice financier avec un solde d'un montant de 6 852,77 \$.

Lors de la troisième rencontre du comité, le 8 juin 2022, il a été question de l'actualisation du contenu du plan d'engagement vers la réussite au CSS des Phares ainsi que de la présentation des données de réussite des élèves. La date de la prochaine assemblée générale annuelle a été fixée au 20 octobre 2022. De plus, le poste à la présidence sera à combler dès le début de l'année scolaire 2022-2023, tel que mentionné ci-haut.

Marie-Hélène Gagné
Directrice
Service des ressources éducatives

Émilie Thériault-Deroy
Directrice adjointe
Service des ressources éducatives

Isabelle Boucher
Présidente
Comité consultatif EHDA